

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

L'an 2020 et le mardi 18 février à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES, Messieurs Eric ARSAC, Norbert MAZZON, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absents excusés : Mesdames Houria GOMEZ, Véronique VASSEUR, Monsieur José BELLIART.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Madame Véronique VASSEUR à Monsieur Norbert MAZZON.

Pouvoir a été donné par Monsieur José BELLIART à Monsieur Jean-Marie SYLVESTRE.

Madame Christelle BONNIFACY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Finances sont les suivants :

Compte Administratif Ville 2019 : en excédent de 101 127,16 € pour la section de fonctionnement et en excédent de 286 180,49 € pour la section d'investissement soit un excédent total de 387 307,65 €.

Compte Administratif CCAS 2019 : en excédent de 885,34 €.

Soit un total des excédents de 388 192,79 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 du CCAS de 885,34 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2020.

L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Ville de 101 127,16 € au chapitre 1068 du Budget Primitif 2020 (section investissement).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2019 et d'avoir travaillé en respectant rigoureusement le Budget Primitif adopté en 2019. Les investissements 2019 ont été réalisés sans augmentat

ion de la fiscalité locale ; les choix retenus par le Conseil Municipal lors du Budget Primitif 2019 ont été engagés et respectés.

COMPTE DE GESTION 2019 – M14 VILLE

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar pour l'exercice 2019 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : + 101 127,16 €

- Résultat d'investissement : + 183 072,63 €

- **Résultat total : + 284 199,79 €**

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2019 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion M14-Ville 2019 du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar.

COMPTE DE GESTION 2019 – CCAS DE LA COUCOURDE

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar pour l'exercice 2019 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : - 335,19 €

- **Résultat total : - 335,19 €**

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2019 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Montélimar.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA DROME ET LE CCAS POUR L'ACCUEIL DU SERVICE ITINERANT « DROME PROXIMITE »

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du schéma unique du Département « Parcours Solidarités », l'accessibilité et la proximité des services sont des priorités. Cette priorité se retrouve, en 2019, dans la convention Etat-Département de mise en œuvre du Plan Pauvreté, pour laquelle le Département a décidé d'expérimenter un projet de service itinérant de proximité sur un de ces territoires. Un véhicule a été acquis et aménagé par le Département dans cet objectif. Les services du Département se sont rapprochés des Communes situées dans les zones grises ou éloignées de l'implantation des services médico-sociaux départementaux et maisons de services au public (MSAP) pour convenir d'un passage du véhicule du service itinérant de proximité départemental dénommé « Drôme Proximité ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ayant pour objet de définir les modalités de collaboration entre le Département de la Drôme et le CCAS de La Coucourde,

portant sur l'accueil, l'information et l'orientation des personnes vers « Drôme Proximité », sur les conditions techniques d'accueil du service et l'évaluation de celui-ci. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat entre le Département de la Drôme et le CCAS pour l'accueil du service itinérant « Drôme Proximité » et autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

ACHAT D'UN VEHICULE AVEC BENNE POUR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL EN REMPLACEMENT DU CAMION JK 60

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu d'une part de la vétusté du camion communal JK 60 qui date de 1986, et d'autre part de l'évolution des activités dévolues au service technique communal, il y a lieu de prévoir très rapidement l'achat d'un nouveau véhicule adapté aux nouvelles activités du service technique communal. Un devis a été fourni par la société « RENAULT Occasion ETS JEAN » de Montélimar pour l'achat d'un véhicule OPEL Movano (avec benne) C3500 L2H1 2.3CD pour un montant total de 19 883,76 € TTC (reprise de l'ancien camion JK 60 déduite). Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir le véhicule d'occasion décrit ci-dessus pour un montant de 19 883,76 € TTC, de retenir le devis de la société « RENAULT Occasion ETS JEAN » de Montélimar (véhicule OPEL Movano avec benne) et autorise le Maire à faire le nécessaire et signer tous documents, actes et pièces.

INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

CCAS/Affaires sociales :

- Portage des repas à domicile : pour l'année 2019, 1268 repas ont été servis par la société VITAME SERVEA aux personnes qui ont demandé à bénéficier de ce service.
- Restauration scolaire : de septembre 2019 à janvier 2020, 4958 repas ont été préparés, livrés et servis au restaurant scolaire par la société API. Au mois de janvier 2020, 1192 repas ont été servis, soit en moyenne 75 repas par jour (+ 20 % par rapport à janvier 2019).
- Suivi des dossiers d'A.P.A. : 2 A.P.A ont été accordées, 1 refusée par le Conseil Départemental.
- Le service itinérant dénommé « Drôme Proximité » interviendra 2 fois par mois à La Coucourde : les après midi du 2ème et 4ème mercredi du mois de 14h à 16h30. Un camping-car aménagé accueillera le public, avec ou sans rendez-vous, sur le parking devant la mairie. Un service en puériculture et un service administratif sont proposés pour apporter information, aide et conseil.

Travaux extérieurs :

- Les travaux de taille et d'abattage d'arbres ont été réalisés par l'Entreprise REBOUL : taille des platanes du terrain de tennis, du parking de la cantine scolaire et du parking de Chainas, des arbres (marronnier et tilleul) aux abords de la salle d'animation rurale, abattage d'un chêne au stade.

Le bureau pour les prochaines élections municipales a été constitué.

Monsieur le Maire remercie et félicite le Conseil Municipal pour son engagement et le travail accompli avec respect, lucidité et clairvoyance au cours de cette mandature.

Fait à La Coucourde, le 18 février 2020

Le Maire

Jean-Luc ZANON